



L'Association LGBT HOMOGENE

propose des actions de lutte contre l'homophobie en milieu scolaire

Thématique :

Conformément à la loi du 8 juillet 2013 « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République », l'École doit, pour la réussite éducative de tous offrir un cadre protecteur.

Les conditions d'un climat scolaire serein doivent être instaurées pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves et de bonnes conditions de travail pour tous.

L'École se fixe des objectifs importants :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la vie commune,
- Le respect des droits et des devoirs au sein de la communauté éducative.

Ces apprentissages passent par la lutte contre toutes les formes de discriminations dont celles commises à raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle, à l'encontre de personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi, Transgenres).

Ces discriminations recouvrent ce que l'on qualifie couramment d'homophobie. Elles peuvent avoir pour les élèves de lourdes conséquences : absentéisme, échec scolaire, harcèlement, violence, comportement suicidaire, etc

L'objet des actions menées par l'association HOMOGENE est la prévention de l'homophobie.

Source :



education.gouv.fr

Le collège en pratique - Lutte contre l'homophobie

Objectifs de l'action :

- *Prévenir et/ou réparer les attitudes discriminatoires en particulier homophobes
- *Encourager les comportements citoyens et le refus de l'exclusion
- *Aider à construire le respect des droits et des devoirs au sein de la communauté éducative
- *Apporter des connaissances (lexiques, notions juridiques...)
- *Permettre l'expression des élèves et répondre à leurs interrogations.

Modalités d'intervention :

Pour débattre des modalités pratiques de réalisation de ces actions, les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), le conseil pédagogique et le CVL (conseil de la vie lycéenne).

Une concertation entre la personne ressource d'HOMOGENE et un représentant de l'équipe éducative précède l'intervention.

3 types d'intervention sont proposés :

IMS - Intervention en milieu scolaire : convention type jointe

MR- mesure de responsabilisation : convention type jointe

PPS- Projet pédagogique spécifique (ex : rallye, semaine radio) modalités à préciser

Descriptif de l'action :

Chaque intervention est menée par 2 membres de l'association Homogène dûment formés.

1-Pour les IMS :

Exemple type d'une intervention pour un public en classe de 6^{ème}, durée 1h30 :

Séquence 1 : introduire la séance

Séquence 2 : définir ce qu'est l'homophobie

Séquence 3 : identifier les manifestations liées à l'homophobie

Séquence 4 : poser le cadre législatif

Séquence 5 : définir les conséquences de l'homophobie pour les victimes

Séquence 6 : identifier le champ sémantique des désignations des personnes non hétérosexuelles et les classer entre « respectueux » et « injurieux ».

Séquence 7 : permettre aux élèves d'échanger et de s'exprimer sur l'homophobie à partir d'une étude de cas (vidéo, autres supports)

Séquence 8 : évaluer la séance.

Ce déroulé est adapté selon l'âge des participants.

2-Pour les MR :

Cette mesure implique la reconnaissance des faits, le souhait de réparation et l'accord de la famille.

L'association LGBT Homogène propose une intervention en 2 temps :

-Le jeune se rend au local accompagné d'un membre de l'équipe éducative, où deux intervenants de l'association présentent la charte « Gayfriendly » en soulignant les conséquences des actes et propos homophobes.

-Dans un deuxième temps, le jeune se voit confier l'organisation d'une séquence sur le thème de l'homophobie au sein de l'établissement (à partir d'une trame fournie) en présence de deux intervenants d'Homogène. A la fin de la séquence, les intervenants interagissent avec les jeunes à partir d'un outil pédagogique sur le thème de la lutte contre l'homophobie.

A l'issue de l'intervention, une évaluation anonyme est mise en place.

Budget :

Chaque intervention est facturée : 60 euros. Maximum de 4 interventions par jour.

Les frais de déplacements des animateurs sont à la charge du PARTENAIRE sur une base du barème d'indemnités kilométriques diffusé sur le bulletin officiel des impôts.

Le repas est offert aux animateurs et observateurs présents à la journée.

Le partenaire associé adhère à l'association LGBTF Homogène.

Contact :

Association HOMOGENE

Espace Philippe Goude

26 avenue du Général de Gaulle

Tel : 0951446600

Tel : 0652406225

Homogene72.asso.lgbt@gmail.com